



Compte rendu du Conseil Municipal

du 14 octobre 2025 à 19h

ORDRE DU JOUR :

.....	1
Approbation du compte rendu de la séance du 27 août 2025	2
A. DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Adhésion à un groupement de commande	2
Affaire n°2 : Prêt à conclure avec le Crédit Agricole- Travaux stade.....	2
Affaire n° 3 : Prêt à conclure Crédit Agricole (attente subvention et paiement TVA)	3
B. Comptes rendus de Réunions :	3
C. QUESTIONS DIVERSES :	8
Calendrier :	8

Le Conseil municipal avait été convoqué une première fois le 7 octobre à 19h30 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cependant, le quorum requis par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à savoir la présence de la majorité des membres en exercice, n'a pas été atteint, empêchant ainsi la tenue de la séance.

Conformément aux dispositions du même article, le Conseil municipal a été convoqué à nouveau ce jour, soit le 14 octobre 2025 avec le même ordre du jour.

Lors de cette seconde convocation, **le Conseil peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents**, en vertu des dispositions précitées.

Présents : Corinne RIBAUVILLE, Olivier CHARRON, Sylvie SOUBAIGNE, Didier DESAGES, William POUTAYS, Anne Marie DUTOIT.

Absents Excusés : Daniel MARTIN, Mélanie AUCOIN, Virginie SINSOU, Muriel ERNEST, Nathalie LOPES, Maxime MANENT, Joel BIAUT.

Procuration : Daniel MARTIN à Corinne RIBAUVILLE

Par conséquent, Madame le Maire ouvre la séance.

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Adhésion à un groupement de commande

Résumé :

Madame le Maire rappellera que dans un contexte d'augmentation des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle. En outre, au regard de leur objet, le regroupement peut apporter de la cohérence à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes et les communes membres de la CDC qui le souhaitent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre Commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CDC du Sud Gironde de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Madame le Maire proposera au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commande
- D'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CDC du Sud Gironde
- De bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement
- De transmettre à la CDC en début de mandat les noms d'un titulaire et d'un suppléant membre de la CAO de la commune pour siéger au sein de la CAO du groupement.
- De bien vouloir l'autoriser à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver l'adhésion
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Propositions adoptées à l'unanimité

Affaire n°2 : Prêt à conclure avec le Crédit Agricole- Travaux stade

Résumé :

Madame le Maire proposera que pour le financement des besoins relatifs aux travaux de rénovation de l'éclairage du stade Jean Poutays, la commune de Verdélais, contracte auprès du Crédit Agricole un prêt bancaire, ci-après dénommé **Prêt moyen à taux fixe**, d'un montant de 20 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

- Montant : 20 000€
- Durée : 10 ans

- Taux annuel fixe : 3.45%
- Remboursement total : 23 733.26 €
- Montant de l'échéance trimestrielle : 593.33 € (possibilité de fixer la 1ère échéance à 6 mois)
- Frais de dossier : 300 €

Les conditions restent valables pour un déblocage de fonds avant le 17/09/2026.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver cette proposition
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Olivier Charron explique à l'assemblée qu'au regard des devis des entreprises sollicitées, le montant de l'emprunt sera certainement minoré.

Propositions adoptées à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Prêt à conclure Crédit Agricole (attente subvention et paiement TVA)

Résumé :

Madame le Maire indiquera à l'assemblée que pour le financement des besoins relatifs à l'attente des subventions (fonds de concours) et du paiement de la TVA suite aux travaux de rénovation de l'éclairage du stade Jean Poutays, qu'il conviendrait de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt bancaire, ci-après dénommé **Prêt court terme taux variable**, d'un montant de 28 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

- Montant : 28 000€
- Durée : 2 ans
- Taux variable 2.160 % avec marge de 1.10%
- Taux Floore : 3.26%
- Frais de dossier : 300 €

Les conditions restent valables pour un déblocage de fonds avant le 17/09/2026.

Remboursement anticipé possible à tout moment sans indemnité.

Olivier CHARRON explique que compte tenu des devis réceptionnés le montant « subvention et TVA » sera également minoré.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver ces propositions
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Propositions adoptées à l'unanimité.

B. Comptes rendus de Réunions :

- Réunion commission environnement du 17/09/2025. (Sylvie SOUBAIGNE)

- A. Présentation de l'association « Les générateurs » Nouvelle Aquitaine, un réseau de conseillers financé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et la Région Nouvelle-Aquitaine qui accompagne gratuitement les élus dans l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens sur leur territoire.
- B. Point sur les projets en cours :
- *Avancement du projet panneaux photovoltaïques (auto consommation partagée) ; la production d'électricité sera consommée par la CDC sauf le week-end ; il pourra être envisagé une revente à prix moindre à d'autres communes ou proposer à d'autres bâtiments publics
 - *L'attribution de subvention Fonds vert de 117 110 euros par l'Etat pour certaines actions du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
 - *L'avancement du Contrat d'Objectifs Territoire (COT)(qui concerne les 4 CDC). Aide financière de l'ADEME.
- Un « état des lieux » a été réalisé sur notre CDC sur des thèmes de la transition et la restitution du diagnostic d'économie circulaire n'est pas satisfaisant.
- *L'avancement du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) : restitution de l'étude par la société MAYANE le 24 novembre 2025 et exercice de simulation de crise le 25 novembre 2025.
- *En cours, réalisation des premiers diagnostics de vulnérabilité inondation de Garonne dans le cadre du Programme d'Etude Préliminaire (PEP) au Plan d'Action Prévention Inondation (PAPI).
- CA du CVLV du 29/09/2025. (Sylvie SOUBAIGNE)
 - * Renouvellement du bureau :
Mr Bruno TAUZIN, Président
Mr Michel PERRON, Vice-Président
Mr Thierry LORRIOT, Trésorier
 - *Mme Vanessa TAUZIN, Directrice, fait un point sur les difficultés rencontrées à la rentrée et sur le recrutement, plus particulièrement pour les ados. et sur le soutien scolaire.
Restructuration des fonctions et missions de chacun.
14 ETP.
 - Comité de pilotage EVS (Espace de Vie Sociale) du CVLV du 02/10/2025. (Sylvie SOUBAIGNE)

Objet : renouvellement du projet EVS 2026-2029 (projet social global) et subventions

Présence du département, de la CAF, de la CDC.

Le CVLV existe depuis 45 ans avec un ancrage sur la rive droite.

Renouvellement du projet ne veut pas dire tout bouger, il faut être à l'écoute de la population.

Faire de l'innovation consiste à mettre en place « des choses » que les gens s'approprient.

Le CVLV doit être associé aux diagnostics sociaux de territoire pour faire remonter aux collectivités, aux politiques, les besoins du territoire.

Le suivi des actions menées ne se fait plus uniquement par des indicateurs quantitatifs mais également qualitatifs.

Le programme des animations et ateliers est envoyé à chaque mairie une fois par mois.

- Rencontre avec l'Association « Mieux Vivre à Sa Façon » le 22/09/2025. (Sylvie SOUBAIGNE)
 Association créée en mai 2022 par « Les Christine's », une est aide-soignante en EHPAD, l'autre Accompagnante Educative et Sociale après avoir été auxiliaire de vie sociale dans le secteur gériatrique.

Elles proposent, par un accueil itinérant dans différentes communes, des animations culturelles, des rencontres intergénérationnelles pour créer du lien social et rompre l'isolement. Elles peuvent aller chercher les personnes à domicile. Cette association s'adresse à des personnes de plus de 60 ans, des personnes à mobilité réduite et des aidants. Un goûter est proposé à chaque atelier. Horaire : 14H – 17H.

Les communes doivent mettre à disposition une salle.

Actuellement, elles interviennent sur Preignac une fois par semaine le lundi et une fois par mois à Landiras le mercredi. Elles souhaiteraient venir sur Verdélais le mardi.

A ce jour, aucune subvention (CAF, CDC, Départ.,...) n'est versée à l'association. Le projet demande à être étoffé pour se développer et pour réduire la participation des adhérents en recherchant des subventions.

L'adhésion annuelle à l'association est de 40 euros et l'abonnement de 50 euros par mois (4 à 5 ateliers / mois).
- 25/9/2025

Didier Desages a reçu M. Lamy de l'Association « Les amis de Compostelle ».

Basé à Gradignan cette association compte 130 adhérents. Leur intention de créer un nouveau circuit « Saint Jacques de Compostelle de Poitiers à Pondauret en passant par Verdélais.

Didier Desages a dirigé cette personne vers l'hôtellerie de Verdélais puisqu'il est en recherche d'hébergement.
- AG tennis de Table le 1^{er} octobre 2025- Didier Desages présent.

Didier Desages indique à l'assemblée que c'est une association structurée et sérieuse qui compte 14 adultes et 10 enfants licenciés. Ils disposent de 4 tables de tennis de table. Leur souhait est de revenir en championnat pour participer à des compétitions. Lors de cette assemblée générale, ils ont souligné un problème d'humidité dans la salle.

Les élus indiquent qu'un agent technique se rendra sur place pour tenter un déplacement de la ventilation.
- SDEEG Contrôle fonctionnel DECI – septembre 2025

William Poutays explique à l'assemblée qu'il aurait apprécié être informé du contrôle des points d'incendie. Il souhaiterait s'assurer du sérieux du contrôle.

Concernant le devis du Sdeeg adressé à la suite du contrôle, il propose qu'un certain nombre de travaux soit réalisé en régie afin de réduire les coûts.
- CDC PICS (Plan intercommunal de sauvegarde)

Sur demande de Madame Soubaigné Sylvie (titulaire), Olivier Charron (suppléant) s'est rendu à cette réunion le 08/09/2025.

Lors de cette rencontre, la trame globale du document a été présentée.

Le président de l'EPCI, la CDC en l'occurrence, élabore le PICS. Cependant, en cas de survenue d'un épisode de crise, le directeur des opérations de secours sur chacune des communes sont les Maires.

Le PICS devra être actualisé tous les 5 ans et des exercices devront être programmés.

Pour rappel, les risques pour le territoire sont :

- Risques météorologiques (inondations, tempête,)
- Feux de forêt
- RGA : retrait gonflement des argiles
- ICPE + CEVESO
- TMD : Transport de matières dangereuses (routier et réseau gaz souterrain)

En cas de crise, chaque commune aura au préalable défini son PCC (poste communal de crise), ses ateliers municipaux (bâtiment opérationnel de crise) ainsi qu'un CARE (centre d'accueil et de regroupement)

Une plateforme en ligne a été mise à disposition par le bureau d'étude afin de renseigner les données communales. Ce travail a été réalisé pour notre commune par Madame Soubaigné. Il est complet.

M. Cheval du bureau d'étude souligne que ce travail permet aussi aux communes d'aborder leurs PCS (Plan communal de sauvegarde). La méthodologie utilisée est transposable pour créer ou actualiser les documents communaux.

Une précision est apportée quant aux précautions qu'il convient de prendre en amont d'un épisode de crise pour couvrir les risques assurantiels. En effet, il est commun au lendemain d'une crise qu'un particulier, une entreprise ou une collectivité voisine viennent en aide à une commune sinistrée.

Il ne faut pas hésiter dans ces situations à conventionner avec ces tiers de sorte que les missions qu'ils exécuteront soient couvertes par l'assurance de la mairie aidée. Outre la question d'assurance, ces conventions permettent également de cadrer la mission réalisée, sur espace public ou privé.

Prochaine réunion le 25/11/2025

- Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint Macaire :
 - Chantier route de la Rame :

Le 30 septembre a eu lieu la dernière réunion de chantier en présence de M. Billion président du SIA, un représentant de la Sogedo, le bureau d'étude Merlin et Olivier Charron. Elle avait pour but la livraison du poste de refoulement situé au carrefour de Mouchac. L'installation est achevée, le poste est enfin alimenté en électricité. Il est opérationnel. Les riverains peuvent rejeter leurs effluents domestiques dans les pots de branchement qui ont été posés devant leur domicile. Une communication auprès des usagers devrait avoir lieu en décembre. Elle définira les conditions de facturation du pot de branchement ainsi que la dérogation Sogedo pour raccordement différé.

Madame le Maire informe que les habitants de la route de l'Ange et du chemin de Quinsac ont fait l'objet de contrôles SPANC qui révèlent pour beaucoup des non-conformités. Elle déplore qu'au vu de la proximité des travaux réalisés, ces habitations n'aient pas pu être raccordées. Olivier Charron lui répond que cette opération coûte plus de 300 000 euros. Il s'agit d'une tranche de travaux évoquée depuis plus de 20 ans. Les délégués communaux auprès de syndicat continuent de travailler pour la poursuite de travaux au village. A ce jour, aucune programmation pour 2026 n'est envisagée. Il précise que les constats réalisés par le Spanc sont assortis de délais de mise en conformité. Il invite les riverains concernés à écrire au président du SIA pour demander une extension du réseau nouvellement créé.

- Poste de refoulement du Luc :

Le dimensionnement du poste de refoulement du Luc est trop petit depuis l'évolution de l'urbanisme sur les routes et chemins alentours. La tranche de travaux route de la Rame (qui se rejette aussi sur ce point bas) accentue encore la problématique.

Une rencontre est programmée le 15/10/2025 avec le Président du SIA et la Sogedo sur place. Olivier Charron y assistera.

Il s'agit de définir les conditions d'implantation d'un poste de refoulement près du bloc sanitaire. Ce point-là ne pose pas de problème. En revanche, le projet actuel consiste à installer une plateforme surélevée contre les toilettes près du Galouchey pour mettre l'armoire électrique en sécurité (c'est-à-dire à une hauteur suffisante pour la protéger des crues du ruisseau). Olivier Charron exprime sa totale opposition à ce projet en l'état au regard du caractère classé du site ainsi que de la présence régulière de jeunes enfants qui pourraient être tentés d'accéder à cet ouvrage « perché ». Cette position a déjà été donnée au Président. La réunion à venir permettra de trouver une alternative technique. Il entend proposer la pose de cette armoire dans une partie non utilisée du bloc sanitaire.

- Rencontre avec l'abbé Maurel le 23/09/2025 :

L'association ABC et la municipalité étaient invitées à une rencontre avec L'abbé Morel (recteur du sanctuaire) pour évoquer la situation actuelle depuis sa nomination. M. Latestère président de l'association, des membres de son bureau, M. Bord et M. Charron étaient présents. Chacun a exprimé ses regrets concernant notamment la modification de l'horaire de la messe dominicale ainsi que sur l'absence de recteur présent au sanctuaire.

Au sujet de sa mission de recteur du sanctuaire de Verdélais, il nous a assuré de son total investissement à son service dans l'intérêt de son rayonnement régional et bien au-delà.

Pour la modification de l'horaire de la messe dominicale, il a rappelé le manque de prêtre sur son secteur paroissial et par conséquent son obligation de réorganisation de la sorte. Cependant il s'est défendu que l'activité spirituelle ait pu être minorée au sanctuaire. A l'appui du calendrier des célébrations hebdomadaires, il a rappelé l'activité intense de la basilique. Messes les mardis, mercredis, jeudis soir et dimanches matin, adorations eucharistique, confessions, chapelet, chemin de croix, laudes, vêpres, complies participent au maintien d'une activité culturelle riche.

- Formation Epidropt le 02/10 :

À la suite de l'installation du capteur de crue sur le pont de la Mouliatte sur la RD 120, une formation à l'utilisation de l'outil informatique était proposée en visio le 2/10. Manon Lainé, notre technicienne rivière y participait à distance ainsi que M. Guerry et M. Charron pour la commune de Verdélais. L'outil est assez facile d'utilisation en lecture seule. Il permet de suivre l'évolution du niveau du cours d'eau en temps réel. Il permet de positionner des alertes et que celles-ci soient relayées par un Mail ou Sms à une cote définie. Il conviendra de documenter et analyser les données à venir afin d'établir des critères d'alerte en fonction de la pluviométrie et des prévisions météo à venir. Aujourd'hui, l'outil permet déjà d'assurer une veille à distance. Considérant que notre expérience récente témoigne de crues fréquentes durant les nuits, cela constitue déjà un confort de suivi pour les élus en charge de cette veille.

- Ecluses de sécurité routière

Olivier Charron indique qu'une écluse axiale a été réalisée route des Pèlerins en lieu et place de la double écluse.

Il est proposé de l'agrémenter d'un coussin berlinois, proposition validée par le CRD 33 à titre expérimental. M. Werlen, notre interlocuteur au centre routier attire notre attention sur les conditions d'ancrage de cet équipement. En effet, la RD 120 (route des pèlerins) ne présente pas une structure en sous couche très bonne. Critères de fragilité vérifiés aussi sur la route de la Rame lors du chantier d'assainissement. Une attention particulière devra être portée à la

fixation de cet équipement. Un suivi des ancrages sera assuré durant la phase expérimentale.
La responsabilité de cet ouvrage incombe à la commune.

Le Conseil Municipal valide l'idée.

C. QUESTIONS DIVERSES :

Préparation et élaboration du bulletin municipal 2025.

Ce dernier sera distribué début 2026.

Elus	Articles
Corinne Ribauville	Mot du maire
Olivier Charron	Assainissement Elagage Faucardage Fin du Cuivre /Fibre
Sylvie Soubaigné	Pics / environnement
Didier Desages	Octobre rose / Malagar

Calendrier :

- Marché de Noel : 30 novembre 2025

Prochaine séance du conseil municipal :

- 27 novembre 2025 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.